

Compte rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 28 Janvier 2021

L'an 2021, le 28 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire.

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, DESSE Florence, LE HEN Nathalie, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, ROLLAND Bérénice, SICOT Héléna, MM : BALAIS Cyril, CARPENTIER Alexandre, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean, TULANE Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE NAGARD Dominique à M. PILARD Jean-François ; Mme POINTET Pauline à Mme BOURHIS Isabelle

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 05/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le :

publication ou notification

le :

Secrétaire de séance : Mme ROLLAND Bérénice

Ordre du jour

2021_01_01 Revitalisation centre bourg - Construction d'un bâtiment de commerces et aménagement de la place centrale - Demande de subvention DETR 2021 - DSIL 2021

La commune de Pancé met actuellement en œuvre le projet « Place centrale, lieu de commerce ». Ce projet s'inscrit dans un projet plus global de reconquête du centre-bourg.

Il constitue une des fiches actions prioritaires de revitalisation du centre-bourg. Dans le cadre de l'étude urbaine réalisée entre 2018 et 2019, le projet bénéficie d'un partenariat (EPFB, EPCI, Département 35, Pays des Vallons de Vilaine et BRUDED).

L'étude urbaine globale et transversale avait permis de définir les premiers éléments de programmation et de spatialisation de l'aménagement sur la place de l'église, ainsi qu'un pré-dimensionnement du projet de construction du bâtiment enveloppe pouvant accueillir la boulangerie actuelle, et un local commercial supplémentaire. La commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Conseil en Urbanisme Partagé du Pays des Vallons de Vilaine afin d'être accompagnée dans la phase programmatique et la conduite de son projet en assurant la bonne prise en compte des principes retenus pour la reconquête du centre-bourg.

M. le Maire rappelle les dernières étapes validées lors des conseils municipaux de 2020 et notamment la désignation du cabinet d'architectes SET pour la mission de maîtrise d'œuvre (délibération n° 2020_02_01 du 22/02/2020 ; les études préliminaires, esquisses, la concertation... menant à l'approbation de la phase Avant-Projet-Sommaire (APS) (délibération n°2020_08_01, du 28/09/2020) et son estimation prévisionnelle des travaux, avec engagement de la tranche optionnelle ; jusqu'à l'approbation de la phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D.) lors du conseil du 18/12/2020.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
MOE	74 573 €	Département – Dynamisation des centres bourgs	65 000 €
Etudes complémentaires - frais annexes :	17 331 €		
Construction d'un bâtiment de commerces aménagement de la place centrale	876 176 €	DETR – 30 % (plafond 400 000 €)	120 000 €
		DSIL	120 000 €
		Autofinancement / Emprunt	663 080 €
TOTAL	968 080 €	TOTAL	968 080 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation des travaux
- Approuve les modalités de financement
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 et de la DSIL 2021, et auprès de tout autre organisme susceptible d'octroyer une participation financière dans le cadre de ce projet
- Mandate Monsieur Le Maire pour constituer le(s) dossier(s) de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021_01_02 Répartition des recettes des amendes de Police - Demande de subvention 2021

Dans le cadre des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention d'une part pour la sécurisation du village du Moulin de Rochereuil par l'implantation de balises et de panneaux de limitation de vitesse ; et d'autre part pour la sécurisation des abords de la D 247 à La Mérandais par l'implantation d'un lampadaire solaire au niveau des arrêts et abri-bus. Et ce, respectivement

pour des montants estimés à 995 € TTC et 1 820 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Donne délégation à M. le Maire pour solliciter une subvention au titre de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021_01_03 Adhésion 2021 à l'association BRUDED

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association BRUDED (promotion de l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable – mise en réseau des collectivités territoriales) pour l'année 2021, pour un montant de 363.30 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2021_01_04 Convention pour la mise en œuvre d'un circuit de livraison de documents dans les bibliothèques en réseau du territoire de B.P.L.C.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, il a été décidé la mise en place d'un circuit de livraison de documents entre les 16 bibliothèques en réseau du territoire de Bretagne porte de Loire Communauté.

Le projet de circulation des documents consiste à faire circuler des documents (livres, revues, DVD, CD) entre les bibliothèques du réseau par une navette. Il répond à la volonté d'offrir un double service aux habitants :

- un usager inscrit dans une bibliothèque du réseau peut réserver un document qui se trouve dans n'importe quelle autre bibliothèque,
- tout usager peut rendre un document du réseau dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

La mise en place de ce circuit de livraison implique :

- de disposer de locaux accessibles et adaptés aux dépôts des sacs de documents,
- d'autoriser le prestataire à accéder aux locaux avec clé ou code,
- de prévoir que le personnel bibliothécaire s'engage dans le fonctionnement du réseau, en préparant la navette en amont et en la traitant ensuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le secrétaire de séance,
Mme ROLLAND Bérénice

Le Maire,
M. PILARD Jean-François